

LA TVTC

Trail semi-nocturne du 5 octobre 2019

- REGLEMENT DE COURSE -

PRÉSENTATION GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION ET DES ÉPREUVES

ARTICLE 1 - ORGANISATION :

La 6^e édition du trail « La TVTC » est organisée le samedi 5 octobre 2019 par l'association VSC Sport Nature de Villiers-Saint-Frédéric.

La TVTC se compose de 5 épreuves :

- « **La TVTC 24** », **trail** couru sur une distance de 24 km
- « **La TVTC 12** », **course nature** courue sur une distance de 12 km, ces deux courses comptant pour le Challenge des Yvelines 2019
- « **La ronde des minots** », **trail découverte réservé aux enfants**, couru sur une distance d'environ 1 km
- « **La TVTC 5** », **initiation au trail** à découvrir entre amis et en famille, courue sur une distance de 5 km
- « **La TVTC Nordique sportive** », marche nordique sur le parcours de la TVTC 12
- « **La TVTC Nordique découverte** », marche nordique sur le parcours de la TVTC 5. Avertissement : cette marche non chronométrée n'étant pas compétitives, la loi n'oblige pas à la fourniture d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Marche Nordique. Il est cependant rappelé à chaque participant qu'il lui appartient de vérifier auprès de son médecin qu'il ne présente aucune contre-indication à cette pratique. L'acceptation du règlement implique la lecture préalable et l'acceptation de cet avertissement.

ARTICLE 2 - TVTC 24 ET TVTC 12 :

Le parcours du trail « la TVTC 24 » se déroule sur une boucle de 12 km, parcourue deux fois. Il s'étend sur le territoire des communes de Villiers-Saint-Frédéric et Saint-Germain-de-la-Grange. Le parcours du trail « La TVTC 12 » se déroule sur la même boucle, parcourue une seule fois. Le départ et l'arrivée de toutes les courses se font à la Maison du Temps Libre (MTL de Villiers-Saint-Frédéric). Les parcours sont balisés sur l'intégralité de la distance parcourue. Ils sont courus à plus de 80% sur des chemins et sentiers avec quelques passages routiers. Les inscriptions auront lieu par internet à partir du 6 juin 2019 et sur place le jour de la course à partir de 14 heures.

ARTICLE 3 - RONDE DES MINOTS :

La course est dédiée aux enfants. Elle se déroule à 15h30 sous forme d'animation, il n'y a ni chronométrage ni classement. Elle est ouverte aux enfants de 7 à 13 ans (nés entre 2006 et 2012). Le parcours d'un peu moins d'1 km est tracé dans le village. Selon le nombre d'inscrits, une ou plusieurs courses seront organisées, elles regrouperont les enfants par année de naissance. Les inscriptions auront lieu le jour de la course à partir de 14 heures. Aucune inscription ne sera prise en dehors de la présence des parents ni sans leur autorisation. En acceptant le présent règlement, les parents autorisent leur enfant à participer sous leur entière responsabilité.

ARTICLE 4 - TVTC 5 :

La course est dédiée aux familles et amis souhaitant s'initier au trail, et désormais les 14/15 ans sont admis-années 2004/2005, les mineurs ayant besoin d'une autorisation parentale. Le parcours d'environ 5 km, en une seule boucle, se déroule majoritairement dans les champs et les bois du village et est très sécurisé. Les inscriptions auront lieu par internet à partir du jeudi 6 juin 2019 à 20h et sur place le jour de la course à partir de 14 heures. Aucune inscription de concurrent mineur ne sera prise en dehors de la présence des parents ni sans leur autorisation. En acceptant le présent règlement, les parents autorisent leur enfant à participer sous leur entière responsabilité. L'épreuve ne sera pas chronométrée mais un affichage de votre temps sera proposé à l'arrivée. Cette course est suivie d'une marche nordique non compétitive et non chronométrée sur un parcours identique. Bâtons en prêt gratuit dans la limite de dix personnes environ.

ARTICLE 5 - TVTC NORDIQUE :

La randonnée nordique se déroule sur le parcours de 12 km de la TVTC 12. Les inscriptions auront lieu par internet à partir du 6 juin 2019 et sur place le jour de la course à partir de 14 heures. L'épreuve sera chronométrée.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT LES ÉPREUVES SPORTIVES

ARTICLE 6 - PARTICIPANTS :

Les trails « La TVTC 24 » et « La TVTC 12 » chronométrées sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés âgés de 18 ans et plus pour la TVTC 24 et de 16 ans et plus pour la TVTC 12. Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé en accord

© TVTC 2019